

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 033-200083830-20260413-ARVDL\_1182-AR

SLOW



**DÉCLARATION PRÉALABLE  
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

<b>N° DP 033 380 26 00009 déposé le 01/04/2026</b>	
Avis de dépôt affiché en mairie le 01/04/2026 00:00:00	
Par :	<b>AMILYS</b>
Demeurant à :	<b>10 ALLEE JACQUES LATRILLE 33650 MARCILLAC</b>
Sur un terrain sis à :	<b>570 Route de Donnezac Chez Don - Marcillac 33820 Val-de-Livenne</b>  <b>267 ZM 339</b>
Nature des Travaux :	<b>Installation de panneaux photovoltaïques</b>

**Le Maire de la commune de Val de Livenne**

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 01/04/2026 par AMILYS,

Vu l'objet de la demande

- Pour Installation de panneaux photovoltaïques ;
- Sur un terrain situé 570 Route de Donnezac, Chez Dion – Marcillac – 33860 Val-de-Livenne

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcillac approuvé le 27 février 2013, mis en compatibilité le 23 septembre 2020,

**ARRETE**

**Article 1**

**Il n'est pas fait opposition à la présente Déclaration Préalable.**

**Val de Livenne, le 13 avril 2026,**

**Le Maire  
LABRIEUX Philippe**